



LE BIEN-ETRE DU CHEVAL DE COURSE

LES ESSENTIELS

LE BIEN-ETRE ANIMAL, UNE PREOCCUPATION DE LONGUE DATE DE L'INSTITUTION DES COURSES

4 IDEES PRINCIPALES A RETENIR

Le bien-être des chevaux de courses a toujours été pris en compte par l'Institution, puisqu'il est la condition même d'une bonne performance en course.

De nombreuses réalisations ont déjà été mises en œuvre dans ce domaine : équipements, harnachements, contrôle des médicaments... Dans ce process d'amélioration continue, l'Institution s'associe à de nombreux programmes de recherche.

Toute initiative visant à améliorer le bien-être des animaux est vécue comme une avancée positive, dès lors que les filières et les professionnels sont associés en amont pour des progrès s'inscrivant dans la relation de travail entre l'homme et l'animal, sans chercher à la remettre en cause.

En s'appuyant sur les différents modèles d'évaluation du bien-être animal reconnus internationalement et sur sa connaissance des besoins spécifiques des équidés, la filière Cheval a élaboré en 2016 la « **Charte pour le bien-être équin** », qui définit 8 mesures* que les professionnels du cheval doivent mettre en œuvre pour assurer le bien-être des chevaux dont ils s'occupent.

Cette charte a été signée par France Galop et Le Trot, qui s'engagent pour la mise en œuvre et la promotion de ces 8 critères dans tous les domaines de la vie du cheval de course.

Ces préoccupations n'étant pas forcément comprises par l'opinion publique — qui perçoit souvent la filière à travers les seuls prismes du pari hippique et du sport, sans en connaître les coulisses — l'Institution entend déployer une communication spécifique sur le sujet du bien-être auprès du public, des politiques, des medias et des influenceurs.

* Voir détail des 8 mesures en annexe

LA CONSIDERATION POUR LE CHEVAL AU CŒUR DE NOTRE FILIERE

LES CHEVAUX DE COURSES SONT CONFIES A DES PROFESSIONNELS FORMES SPECIFIQUEMENT

Les chevaux de courses sont des athlètes de haut niveau, qui font l'objet de soins attentifs. Tout est mis en œuvre pour leur offrir des conditions de vie qui préservent leur intégrité physique et leur santé.

Les socio-professionnels (entraîneurs, lads, jockeys, drivers...) sont des spécialistes des chevaux de courses qui leur prodiguent des soins appropriés au quotidien :

- Ils reçoivent une formation qui inclut la dimension du bien-être équin. Les candidats à la licence d'entraîneur reçoivent par exemple 2 jours minimum de formation sur l'hygiène, ainsi qu'une formation sur le contrôle antidopage.
- Ils possèdent une bonne connaissance des caractéristiques cognitives et physiologiques du cheval et s'efforcent, à travers leurs soins et leur accompagnement, de développer une connivence avec leurs chevaux, facteur clé pour leur permettre d'atteindre leur meilleur niveau en compétition.
- L'entourage du cheval fait régulièrement appel à des spécialistes indispensables au bien-être de l'athlète : vétérinaires, dentistes, maréchaux-ferrants, ostéopathes...

En 2018, la filière des courses employait en France près de **11 000 personnes** dont le rôle est de prendre soin des **27 185 chevaux à l'entraînement**, soit un ratio supérieur à **1 professionnel pour 3 chevaux en moyenne**.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU CHEVAL DE COURSE EST PERSONNALISE ET ADAPTE A SES CAPACITES

Le cheval, comme tout athlète de haut niveau, s'exerce quotidiennement et bénéficie d'un programme sportif sur mesure : son entraînement et sa participation en compétition sont définis en fonction de son âge, de sa condition physique et de ses capacités.

Les entraîneurs réalisent pour leurs pensionnaires un programme d'entraînement personnalisé avec une montée en puissance progressive et des phases de repos entre les périodes de compétitions pour préserver leur motivation et leur intégrité physique.

Les nombreux niveaux de compétitions proposés permettent aux chevaux de participer à des épreuves adaptées à leurs capacités du moment, de la course de niveau intermédiaire aux grands prix les plus prestigieux.

L'usage des outils connectés permettant ou facilitant un suivi physiologique du cheval se développe. Ils donnent à l'entraîneur des repères plus précis pour doser et équilibrer le travail.

Le cheval est ainsi prêt à supporter l'effort physique important pendant la course, qui ne peut être assimilé en aucun cas à un mauvais traitement.

AU QUOTIDIEN, LES CONDITIONS DE VIE DU CHEVAL DE COURSES SONT REGULIEREMENT CONTROLEES

Les chevaux sont logés confortablement dans des espaces propres et entretenus leur permettant d'être à leur aise et en sécurité. Ils bénéficient d'un régime de sportif optimisé quantitativement et qualitativement pour leur permettre d'atteindre leur meilleur niveau. L'Institution veille à ce que ces conditions soient respectées au travers de contrôles menés régulièrement dans les écuries.

Tout nouvel entraîneur qui vient d'obtenir sa licence au galop reçoit la visite des vétérinaires de France Galop qui, dans le cadre de l'instruction des demandes d'agrément, vérifient que ses infrastructures sont adaptées à l'accueil des chevaux.

Les entraîneurs sont également contrôlés de façon inopinée par les vétérinaires de la Fédération Nationale des Courses Hippiques.

Lors de ces contrôles, les vétérinaires complètent une grille d'évaluation basée sur les 8 critères de la Charte pour le bien-être équin. Ainsi, des paramètres tels que l'état corporel, le comportement des chevaux à l'approche de l'homme, leurs interactions avec des congénères ou le temps passé à l'extérieur sont pris en compte.

Les vétérinaires procèdent également au contrôle des ordonnances et substances médicamenteuses présentes sur place. La présence de substances prohibées ou non prescrites par un vétérinaire est sanctionnée par des amendes, voire des retraits de licences, temporaires ou permanents.

Les vaccins obligatoires pour les chevaux de course sont plus nombreux que pour les autres chevaux. Ils doivent notamment être vaccinés à minima une fois par an contre la grippe et la rhinopneumonie.

En 2020, **430 contrôles à l'entraînement ont été réalisés au Trot et 312 au Galop.**

Dans ce cadre, **370 grilles d'évaluation** du bien-être ont été complétées selon lesquelles **98,4% des chevaux observés présentaient un bon état corporel.**

LA SECURITE DU CHEVAL ATHLETE : UN FACTEUR ESSENTIEL

L'HIPPODROME, UN ENVIRONNEMENT SECURISE ET ADAPTE

Comme toute autorité qui organise des épreuves sportives avec des athlètes de haut niveau, l'Institution s'engage pour garantir au mieux la sécurité des chevaux grâce à une réglementation stricte et des infrastructures adaptées.

L'ensemble des règles relatives au bien-être et à la santé des partants ont notamment été inscrites par France Galop et Le Trot dans les codes des courses et les conditions générales.

DES EQUIPEMENTS DE SECURITE EN CONSTANTE AMELIORATION

Plus de 15 millions d'euros ont été investis entre 2000 et 2020 pour améliorer la sécurité sur les hippodromes. Ont notamment été installées des lices sécurisées souples et amortissantes ainsi que de nouvelles barres d'appel à l'obstacle dans une matière absorbant les chocs pour éviter les blessures et renforcer la sécurité des jockeys lors des chutes. Les obstacles jugés dangereux sont révisés (aménagement des abords, structure des obstacles...).

Les pistes sont entretenues avec le plus grand soin tout au long de l'année pour garantir la souplesse adaptée à l'effort du cheval et assurer la sécurité des partants.

En cas d'aléa climatique ou de piste jugée impropre à la compétition, les courses sont déplacées ou annulées.

SUR L'HIPPODROME, DES PROFESSIONNELS DEDIES AU RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Sur l'hippodrome, deux corps de métiers sont essentiels pour veiller au respect des règles liées à la sécurité et au bien-être des chevaux prenant part à la compétition :

- Les commissaires, qui contrôlent le respect du code des courses et des conditions générales pour l'ensemble des courses organisées par l'Institution.
- Les vétérinaires, qui sont systématiquement présents sur l'hippodrome les jours de course. Parmi eux, on compte au moins un vétérinaire traitant qui peut prendre en charge les chevaux en cas de blessure ou de malaise.

Avant la course, le vétérinaire de service peut examiner tout partant qui lui serait présenté ou signalé. S'il décèle une anomalie sur l'état physique d'un cheval pouvant le faire souffrir ou diminuer sa capacité à défendre ses chances, il saisit les commissaires, qui le déclareront « Non partant ».

MEDICATION ET DOPAGE DES CHEVAUX : UNE VIGILANCE EXTREME

L'utilisation de médicaments est interdite en course et très strictement contrôlée à l'entraînement.

Ces règles garantissent l'intégrité de la compétition et elles permettent également de s'assurer que seuls les chevaux en bonne santé prennent part aux courses.

Cette très forte pression de contrôle est de nature à réduire les accidents ou blessures en course. En effet, les traitements peuvent masquer une faiblesse permanente ou temporaire du cheval et lui permettre de produire un effort contraire à ses capacités physiques.

En 2019, pour s'assurer du respect de ces règles, l'Institution a réalisé au total près de **30 000 prélèvements sur les chevaux**, soit **3 fois plus que la somme des prélèvements effectués dans les autres disciplines sportives** en France pour un **budget net de 9 millions d'€ par an**.

SECURITE ET RESPECT DU CHEVAL : DES PRATIQUES STRICTEMENT ENCADREES

Les pratiques pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité des chevaux sont interdites en courses : drives et montes dangereuses, comportements brutaux envers les chevaux, engagement de juments gestantes (au-delà de 4 mois au galop) ou de chevaux névrectomisés,

Les équipements autorisés en course ainsi que leur utilisation sont strictement réglementés : enrènements, mors, cravache, fers....

Les **2 275 réunions de courses** (chiffres 2019) tenues annuellement répondent à un cahier des charges très précis en matière d'équipement et d'infrastructures, de sécurité et de protection des hommes et des chevaux, mais également en matière d'organisation. Chaque année, **6000 bénévoles organisent les courses sur les hippodromes, aux côtés de 850 commissaires de courses, 400 techniciens, 45 vétérinaires et 80 aides vétérinaires de contrôle anti-dopage agréés par la FNCH et 180 vétérinaires de pistes**.

LA VIE APRES LES COURSES : LA FILIERE ET LES SOCIOPROFESSIONNELS ENGAGES POUR LA RECONVERSION

DES CHEVAUX DE HAUT NIVEAU TRES POLYVALENTS, PRETS POUR UNE NOUVELLE VIE

En dehors de certains jeunes chevaux ne présentant pas les qualités requises pour réussir en course et d'emblée réorientés vers une autre activité, la durée de la carrière d'un cheval de courses est fonction de nombreux paramètres.

Les chevaux les plus performants vont être orientés vers l'élevage en tant qu'étalons ou poulinières pour transmettre leurs qualités aux générations futures. Dans la spécialité du galop, pour laquelle seule la monte naturelle est autorisée, cette orientation vers l'élevage peut être très rapide.

D'autres verront leur carrière interrompue précocement du fait d'un problème de santé non compatible avec la poursuite de la compétition (fragilité, blessure...).

La majorité quittera l'entraînement à l'initiative du propriétaire et de l'entraîneur, qui considèrent que le cheval a atteint ses objectifs et mérite une reconversion.

Une seconde carrière est alors envisageable pour ces chevaux qui sont souvent encore jeunes, dotés de grandes aptitudes physiques et de réelles capacités d'apprentissage. Nombre d'entre eux s'orientent ainsi vers l'équitation de loisir ou de compétition dans des disciplines variées (polo, horseball, CSO, CCE ou encore dressage).

8090 chevaux de courses ont pris part à des compétitions organisées par la FFE en 2019 (**4469 pur-sang, 2969 trotteurs et 652 AQPS**), un chiffre en **hausse de 42% par rapport à 2009**.

L'INSTITUTION ET LES SOCIO-PROFESSIONNELS AUX CÔTES DES ASSOCIATIONS

Ces chevaux sont accompagnés par des professionnels de la reconversion auprès desquels ils acquièrent de nouveaux savoir-faire indispensables à leur nouvelle vie. Il existe également des structures qui se spécialisent dans l'accueil et l'hébergement des chevaux qui, pour des raisons physiques ou comportementales, ne peuvent plus travailler.

Les sociétés-mères ont à cœur de les accompagner vers leur nouvelle vie. Ainsi, au galop, l'engagement pour la reconversion des chevaux s'est matérialisé dès 2007 par le partenariat signé par France Galop avec la Ligue Française pour la Protection du Cheval et, depuis 2019, par les partenariats signés entre France Galop et Au-Delà des Pistes, une association qui assure :

- La sélection et le contrôle des établissements capables de prendre en charge la convalescence et la reconversion d'anciens chevaux de courses dans toutes sortes de disciplines équestres ou de les accueillir pour leur retraite ;
- La gestion des aspects administratifs associés à ces reconversions ;
- La promotion de la polyvalence des galopeurs reconvertis auprès des cavaliers de sports équestres et de loisir.

En 2020, **234 chevaux ont été accompagnés par Au-delà des Pistes et la contribution financière de France Galop à la reconversion des galopeurs s'est élevée à 135 000€**. Par ailleurs l'association a reçu en 2020 le soutien de socio-professionnels et d'acteurs des courses pour une valeur de 148 000€ à travers des dons et des opérations de levée de fonds. France Galop prend également en charge une partie des démarches pour assurer la protection administrative et la traçabilité des chevaux réformés.

Par ailleurs, **France Galop a versé 137 000€ à la Ligue Française pour la Protection du Cheval** pour l'hébergement de chevaux de course à la retraite.

Au Trot, de nombreux contacts ont été pris avec des associations œuvrant pour la reconversion des trotteurs, l'objectif étant de formaliser un partenariat en 2021.

ANNEXE

LES 8 MESURES DE LA CHARTE DU BIEN-ETRE EQUIN

SONT CONSIDÉRÉES COMME 8 MESURES
APPROPRIÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU CHEVAL :



MESURE 1

Veiller à établir une relation de confiance lors de la manipulation des chevaux et de leurs contacts avec l'homme.



MESURE 2

Garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisants et adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.



MESURE 3

Offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et leur permettant de s'adapter aux variations climatiques.



MESURE 4

Veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux de manière à leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et à leur offrir un confort de repos et de travail.



MESURE 5

Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs entre eux afin de limiter les troubles comportementaux.



MESURE 6

Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé.



MESURE 7

Prévenir ou soulager la douleur.



MESURE 8

Assurer, tout au long de la vie des chevaux, les soins nécessaires, leur mort devant advenir dans des conditions décentes lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces ou économiquement supportables.